Association des Anciens étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel



Neuchâtel, 23 juin 2006

Chers membres, chers amis,

Nous reprenons contact avec vous comme de coutume au début de l'été pour faire le point et vous demander de régler votre cotisation annuelle, tout en profitant de cette occasion pour vous remettre ci-joint le procès-verbal de notre Assemblée générale.

Nous pouvons par ailleurs déjà vous donner quelques indications sur notre prochaine Assemblée, qui se tiendra le jeudi 1er février 2007, comme de coutume à l'aula de l'Université. Certains avaient souhaité un déplacement de l'heure, voire du jour de cette Assemblée générale pour faciliter l'arrivée de membres venant de loin. Nous avons pensé que le déplacement de l'Assemblée au vendredi retiendrait finalement plus de membres qu'il n'en attirerait. En revanche, nous avons fixé le début de l'Assemblée à 19 heures, pour mieux tenir compte de l'horaire des trains.

2007 sera une année électorale puisque votre comité arrive au terme de son mandat. Nous vous donnerons plus d'informations à ce sujet dans la convocation de l'Assemblée, que vous recevrez cet automne. Nous avons par ailleurs le plaisir de vous annoncer que Dick Marty, membre de notre association et bien connu de chacun pour ses activités politiques comme pour son récent rapport à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a accepté d'être l'orateur de notre prochaine Assemblée. Le thème de son exposé vous sera communiqué dans la convocation.

En ce qui concerne les activités de notre Association, nous n'avons pas prévu de manifestation d'envergure cette année, ni l'an prochain. En revanche, comme nous vous l'avions mentionné à la dernière Assemblée, nous allons organiser un colloque au printemps 2008, à l'occasion de 250ème anniversaire du « Droit des gens », l'ouvrage majeur d'Emer de Vattel, qui a eu et continue d'avoir une grande influence sur le droit international. Nous avons tenu une première séance de préparation et pourrons vous donner plus d'informations à notre Assemblée.

En ce qui concerne les cotisations annuelles, toujours fixées à 30 francs, nous laissons chacun examiner sa situation personnelle, les membres honoraires et les membres de la volée 2005 en étant exempts, quelques membres ayant déjà payé la cotisation 2006 et quelques autres membres ayant omis de payer leur cotisation 2005.

Amicales salutations et bon été

ves Sandoz, président

Annexe mentionnée